

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le trente juin, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le sept juillet deux mil seize.

L'an deux mil seize, en date du 07 juillet à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	10
Votants	:	10

Présents :

Mme Karine MICHOT, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Séverine BESCHON et M. Gilles SAGET-LETHIAS, vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings ;

Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente et M. Eric MARTELLIERE, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;

Monsieur Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;

Mme Yolande CHERY, Mme Christiane PERON et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

Ordre du jour :

- Marché des transports scolaires,
- Décisions modificatives,
- Convention ménage Fougères sur Bièvre
- Affaires diverses.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune de Feings

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Séverine MARTY

OBJET : MARCHE DES TRANSPORTS SCOLAIRES
N° 52/2016

Madame la Présidente expose aux membres de comité syndical :

En date du 30 mai 2016 un avis d'appel public à la concurrence pour les transports scolaires a été lancé, la date limite de réception des enveloppes étant le 24 juin 2016.

En date du 28 juin 2016 la commission a procédé à l'ouverture des deux enveloppes déposées en mairie (aucun pli dématérialisé n'a été produit).

Après étude des dossiers, les membres de la commission les ont déclaré conformes et ont procédé à la notation des trois critères : prix de la prestation, valeur technique et expérience dans le domaine du transport scolaire.

Après notation des critères, les membres de la commission ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise TLC (Transports du Loir-et-Cher) pour un montant de 43 907,40 HT d'une durée de un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction soit pour un total de 131 722,20 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité:

- entérinent la décision de la commission d'appel d'offre ;
- donnent tous pouvoir à Madame la Présidente pour signer l'acte d'engagement avec la société TLC ou tout autre document nécessaire pour la passation de ce marché.

Votes pour 10 Votes contre 0 abstentions 0

OBJET : DECISION MODIFICATIVE
N° 53/2016

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2016 pour permettre de faire face à de l'investissement pour l'école de Fougères sur Bièvre il y a lieu de procéder à un modification sur le budget 2016 comme suit :

Section de fonctionnement

Diminution de crédit

Chapitre 011	Somme
Article 6067	200,00 €

(fournitures scolaires)

Section d'Investissement

Augmentation de crédit

Chapitre 21	Somme
Article 2188	200,00 €

(Autres immobilisations corporelles)

Section de fonctionnement**Augmentation de crédit****Chapitre 023**

Somme

Article 023**200,00 €**

(Virement à la section d'Investissement)

Section de d'Investissement**Augmentation de crédit****Chapitre 021**

Somme

Article 021**200,00 €**

(Virement de la section de fonctionnement)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la modification du budget 2016.

Votes pour 10

Votes contre 0

abstentions 0

OBJET : CONVENTION MENAGE AVEC LA COMMUNE DE FOUGERES SUR BIEVRE**N° 54/2016**

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'une convention a été passé en date du 17/10/2014 avec la commune de Fougères sur Bièvre pour la mise à disposition d'un agent pour le ménage des locaux sis, 1, Rue de la Fontaine de Biétry à Fougères sur Bièvre.

Suite à une réorganisation des services, cette convention n'aura plus lieu d'être à compter du 31 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide que la convention passée entre le SIVOS et la Commune de Fougères sur Bièvre pour la mise à disposition d'un agent pour le ménage des locaux sis, 1, Rue de la Fontaine de Biétry à Fougères sur Bièvre prendra fin au 31/07/2016.

Votes pour 10

Votes contre 0

abstentions 0

AFFAIRES DIVERSES

Un agent du Sivos part en retraite le 31 juillet 2016 après de nombreuses années de service. Le Sivos lui offre un cadeau pour cette occasion.

Il a été également offert une composition florale à l'occasion du départ d'un enseignant de l'école de Feings.

La séance est close à 19H00.